

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 22 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE: A. BENOIST
ON S'ABONNE EN ROUBAIX: Chez M. BENOIST, au bureau du journal, rue Nain, 1; Chez M. LÉGIN, libraire, rue Grand-Chaussée; A Paris, chez M. BENOIST, rue de la Harpe, 10; Chez M. LAFITTE-BAILLET, 10, rue de la Harpe; Chez M. BOURSE, 9, rue de la Harpe; Chez M. PABLOTTI, rue de la Harpe, 10; Chez M. J.-B. PARDON, rue de la Harpe, 10; Chez M. d'Alsemberg, à Saint-Gilles-les-Bains.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 h. 13, 7 h. 18, 8 h. 15, 9 h. 22, 11 h. 46, m., 12 h. 15, 1 h. 54, 3 h. 59, 5 h. 16, 6 h. 23, 8 h. 32, 11 h. 08. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 h. 58, 7 h. 16, 8 h. 45, 10 h. 18, 11 h. 22, m., 1 h. 30, 3 h. 45, 5 h. 10, 5 h. 33, 7 h. 18, 8 h. 32, 10 h. 26, 11 h. 30. Lille à Roubaix, 5 h. 15, 6 h. 55, 8 h. 23, 9 h. 55, 11 h. 05, 12 h. 57, 2 h. 47, 5 h. 20, 6 h. 55, 8 h. 00, 10 h. 13, 11 h. 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 h. 05, 7 h. 10, 8 h. 05, 9 h. 11, 11 h. 15, 1 h. 50, 3 h. 31, 5 h. 07, 7 h. 20, 8 h. 18, 9 h. 28, 11 h. 00. Mouscron à Lille, 6 h. 52, 9 h. 22, 11 h. 57, 3 h. 13, 4 h. 47, 5 h. 49, 7 h. 02. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 h. 27, 7 h. 36 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 h. 00 soir.

ROUBAIX, 22 NOVEMBRE 1874

BULLETIN DU JOUR

Pendant que nous nous agitons dans nos luttes stériles, l'ennemi veille. Chaque jour, on peut constater des faits qui montrent avec quelle persévérance le prince de Bismarck travaille à nous entourer d'un cercle de fer. Il a l'Italie, qu'il tient d'autant mieux que le parti républicain, qui vient de remporter de sérieux succès dans les dernières élections, rend la protection de la Prusse plus nécessaire aux ministres de la royauté italienne; il a la Suisse, qui persécute le catholicisme avec la même fureur que lui; il a l'Espagne sarraniste, qui ne vit que par lui; il voit un ancien ministre de la reine Victoria, M. Gladstone, servir ses intérêts en jetant, par un indigne pamphlet, la défiance parmi ses concitoyens contre les catholiques qui ne peuvent sympathiser avec le persécuteur allemand; il intimide l'Autriche qui craindrait de se compromettre en s'alliant avec un pays sans avenir et sans gouvernement défini; il cherche à ramener la Russie, tressaillante par certains de ses procédés trop impérieux, et voici que, prévoyant le triomphe de la cause carliste, il travaille à faire entrer le Portugal dans le courant de sa politique, en ressuscitant l'idée de l'unité ibérique, afin que l'armée prusso-révolutionnaire d'Espagne trouve là un point d'appui qui lui permettrait de reconquérir la Péninsule.

Or, la péninsule ibérique sous l'influence prussienne, tout le monde sait que la France serait étouffée entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées.

Nos hommes d'Etat verront-ils ce que tout le monde voit? Nos républicains manqueraient-ils de point de patriotisme, et préféreraient-ils la ruine de la France au retour d'une royauté qui nous rendrait aussitôt de solides alliances, et qui briserait, même sans avoir besoin de combattre, ce cercle de fer qui se resserre de jour en jour, et qui va nous rendre tout mouvement impossible?

La question des Frères

Nous recevons d'un conseiller municipal sortant l'article suivant:

Dans sa séance du 24 septembre dernier, le Conseil municipal recevait de M. le maire communication de la pétition qui lui avait été adressée au nom d'environ six mille de nos concitoyens, tendant à obtenir une augmentation de traitement en faveur des Frères des écoles chrétiennes.

Le Conseil, après avoir entendu une violente critique de cette pétition, développée par M. Junker, en renvoyait l'examen à une commission spéciale, en même temps qu'une proposition ayant pour objet la création d'un emploi d'inspecteur général des écoles de Roubaix.

Cette commission n'ayant pas cru devoir statuer sur la demande qui lui était soumise, et, par suite, le Conseil n'ayant pu discuter cette question avant l'expiration de son mandat, c'est devant l'opinion publique qu'il convient aujourd'hui de défendre la cause de l'enseignement des Frères et de

réfuter les imputations et les fausses doctrines de M. Junker.

Que dirait-on d'un industriel qui imaginerait de fixer le salaire de ses ouvriers d'après la condition ou les exigences sociales de chacun d'eux? Qui aurait un tarif différent pour les pères de famille et pour les célibataires, sous prétexte que les premiers ont des charges plus lourdes que les seconds; qui paierait ceux de ses ouvriers qui portent un vêtement de drap plus cher que ceux qui sont vêtus d'une simple blouse? On trouverait cette manière de faire insensée et on aurait raison. On dirait certainement que la quantité et la qualité du travail produit doivent servir de base à la fixation du salaire et on n'aurait égard pour le déterminer ni à l'âge, ni à la condition sociale du travailleur, pourvu que son travail donnât une égale satisfaction. Pâtes-t-on moins cher l'ouvrier qui a une femme et des enfants travaillant et gagnant comme lui, sous prétexte que la vie en commun allège la dépense de chacun et qu'il faut relativement moins d'argent pour un plus grand nombre d'individus? Eh bien! ce système, que l'on trouverait absurde dans son application industrielle, on trouve tout naturel de l'appliquer à l'enseignement. On alloue un traitement de 3,000 francs au directeur d'école laïque et on ne donne que 900 francs aux frères directeurs des écoles chrétiennes. On accorde un minimum de 1,300 francs et jusqu'à 1,600 francs aux instituteurs-adjoints laïques, on ne donne que 700 francs aux adjoints-congréganistes. Et si l'on demande la cause de cette inégalité, on ne trouve d'autre motif à invoquer (à moins pour les directeurs et les frères diplômés) que la différence de condition sociale de chacun.

Mais si la somme de travail et de dévouement est la même de chaque côté, si les résultats obtenus chez les Frères sont aussi satisfaisants que ceux obtenus dans les écoles laïques, qu'a-t-on donc à voir si les uns ont la soutane et les autres l'habit? Si les besoins des uns sont plus grands que ceux des autres? L'on dit à chacun une égale rémunération, puisque chacun fournit une somme et une qualité égales de travail: les docteurs sont les mêmes envers tous ceux qui remplissent les mêmes obligations et on ne peut y déroger qu'en vertu d'une sorte de transaction ou de consentement réciproque.

Si donc l'enseignement donné par les Frères n'est pas inférieur à celui donné dans les écoles laïques, on doit reconnaître que l'on a envers eux les mêmes devoirs, les mêmes obligations, et s'ils se contentent d'un traitement moins élevé que celui des instituteurs laïques parce que leurs besoins sont moins grands, on doit leur être reconnaissant de l'allègement qu'ils apportent au budget municipal.

Telle est la pensée qui avait inspiré les auteurs de la pétition, et lorsque M. Junker a dit que les pétitionnaires préchaient l'utopie dangereuse de l'égalité de salaire, il est permis de dire qu'il a interprété à sa fantaisie et dénaturé non-seulement la pensée, mais le texte même de la pétition.

Que le Conseil municipal accordât à tous les Frères un traitement minimum de 800 francs.

Or, les Frères munis du brevet élémentaire recevant actuellement un traitement de 900 francs, il subsisterait encore une différence de cent francs entre le traitement des Frères munis de brevet et celui des Frères non diplômés.

Mais en admettant même que l'on deman-

dât de portaler le traitement de tous les Frères indistinctement au chiffre minimum de 900 francs, s'en suivrait-il encore que l'on eût l'égalité des salaires? — Assurément non: quand on vient dire: « Nous demandons que, dans aucun cas, les hommes dévoués qui consacrent leur vie à l'enseignement des classes pauvres, ne gagnent moins de 900 francs, » on ne demande pas l'égalité du salaire, on demande seulement de fixer un minimum indispensable pour satisfaire aux besoins matériels de la vie, mais on n'empêche nullement l'administration municipale d'accorder une rémunération plus large à ceux qui auraient des titres plus grands à ses libéralités.

C'est donc absolument sans raison que M. Junker a dit que les auteurs de la pétition s'étaient laissés aveugler par la passion, et les fautes si graves, les impudences impardonnables dont il a parlé n'ont existé que dans son imagination.

Si l'on croit M. Junker, on pourrait présenter au Conseil de nombreux enfants qui, après avoir fréquenté les mêmes écoles, pendant des années, en sont sortis ne sachant ni lire ni écrire; et, si l'on voulait chercher la cause de ce mal profond, on la trouverait, sans doute dans cette différence de capacité de l'un à l'autre Frère enseignant, car il est impossible, quoi qu'on en dise, qu'un Frère, sachant à peine lire et écrire, rende à la ville, à l'instruction, les mêmes services que celui qui a son diplôme.

Comment M. Junker tire-t-il cette conséquence que tout Frère qui n'est pas muni du brevet de capacité fait à peine lire et écrire? Il s'est bien gardé de le dire. Il semble cependant qu'on peut être très érudite, et ne pas posséder le brevet universitaire, de même qu'on peut être diplômé et ne pas suffire à la tâche ardue qui consiste à enseigner les premières notions de la lecture et de l'écriture aux enfants en bas âge. C'est œuvre de patience, plus qu'œuvre de science, et je ne sais pas que les Frères des Ecoles chrétiennes soient inférieurs à cette tâche.

Que certains enfants soient sortis de leurs écoles ne sachant ni lire ni écrire, c'est possible: M. Junker pourrait-il affirmer que le même fait ne s'est jamais produit dans les écoles laïques? et doit-on rendre les maîtres responsables de cas exceptionnels qui ne sont attribuable qu'à la nature rebelle des enfants ou à la négligence de leurs parents, qu'à l'ignorance ou à l'incapacité des maîtres?

D'ailleurs, si, comme le prétend M. Junker, il existait parmi les Frères chargés de l'enseignement, des sujets sachant à peine lire et écrire, et incapables d'enseigner, est-ce que tous les élèves qui suivent la classe de ces Frères incapables ne devraient pas être ignorants au même degré, l'enseignement étant également mauvais pour tous? Est-ce qu'il n'existerait pas des rapports des inspecteurs des écoles primaires, des délégués cantonaux, de tous ceux enfin qui sont chargés de la surveillance de l'enseignement, signalant l'incapacité de ces professeurs; enfin est-ce que les Frères directeurs de ces écoles, qui sont des hommes éclairés, quoi qu'on en dise, ne tiennent pas trop à l'honneur de préserver leur corporation des attaques auxquelles elle est trop souvent en butte de la part de certain parti, pour ne pas apporter tous leurs soins à la surveillance de leur enseignement et abandonner les enfants qui leur sont confiés à des maîtres incapables et intelligents?

Si tous les enfants d'une même classe ne font ni pas et même de degré de l'enseignement qui leur est donné, ne faut-il pas s'en

prendre plutôt à l'inégalité de leurs aptitudes et plus encore au trop grand nombre d'élèves qui fréquentent les classes? Que l'on songe que le nombre des élèves de chaque classe varie de 70 à 90 et qu'on se demande comment avec le peu de sévérité que certains parents apportent à l'éducation de leurs enfants le maître peut toujours triompher du mauvais vouloir et de la paresse de certains élèves peu assidus à suivre les classes.

Il ne faut pas croire, comme l'a prétendu M. Junker, que l'enseignement primaire ne soit soumis à aucun contrôle dans notre ville. Une lettre de M. le Préfet rappelant au Conseil les articles de la loi du 15 mars 1850, a déjà fait justice de cette assertion. Sans doute, il n'est pas possible d'obtenir pour l'enseignement des résultats mathématiques comme pour le conditionnement, l'octroi, les services des eaux et de l'ébouage: ses résultats ne se traduisent pas en recettes pour la cause municipale mais on peut se rendre compte chaque année, tant par les rapports des personnes honorables auxquels la loi a confié l'inspection de nos écoles que par les concours et les expositions publiques de travaux qui précèdent les distributions de prix, du véritable degré de l'enseignement dans nos différentes écoles. Prétendre, comme l'a fait M. Junker, que les sommes dépensées par la ville pour l'enseignement primaire sont dépensées sans aucun contrôle, cela revient à dire que ni les inspecteurs, ni les délégués cantonaux, ni le maire ne remplissent leurs devoirs, et j'aime à croire que ce reproche ne saurait être justifié. Donc, jusqu'à ce qu'il ait été établi par des rapports officiels et non par des accusations sans consistance que l'enseignement donné par les frères dans les écoles de Roubaix est insuffisant, nous devons croire qu'il n'a pas dégénéré, et qu'il suffit encore, aujourd'hui comme autrefois à préparer une génération d'hommes capables de fournir à notre industrie et à notre commerce les utiles auxiliaires que les précédentes générations leur ont fournis en si grand nombre.

M. Junker déplore, avec raison que les sommes prélevées sur notre budget municipal pour le service de l'enseignement ne soient pas plus considérables, mais comment peut-il concilier ses regrets avec la parcimonie qu'il veut apporter dans la répartition d'une portion notable du personnel de l'enseignement? Doit-on s'étonner que l'on dépense si peu, lorsque l'on paie si peu?

Et si les dépenses affectées à l'instruction n'atteignent pas un chiffre plus élevé, ou plutôt, si nous sommes assez heureux pour pouvoir, avec un crédit au si faible, donner l'instruction à un nombre aussi considérable d'enfants, il paraît encore oublier que nous le devons surtout au dévouement des Frères et à la modicité de leur traitement.

Il ressort, en effet, des documents administratifs, que les dépenses annuelles pour le traitement du personnel de leurs dix écoles s'élèvent à 37,100 francs pour 3883 élèves, soit une dépense moyenne de 9 fr. 55 par élève, tandis que les mêmes dépenses pour le traitement du personnel de l'école laïque de la place du Trichon, s'élèvent à 8,800 francs pour 352 élèves, soit une dépense de 25 fr. par élève.

Je ne veux pas dire, pour cela, que l'on doit supprimer l'enseignement laïque, ni même qu'il ne faille pas le développer davantage: Je pense qu'il est du devoir d'une administration sagement libérale de fournir à ses concitoyens les différents modes d'instruction, en laissant aux parents la liberté de choisir pour leurs enfants l'enseignement

qu'ils préfèrent. Je n'entends pas dire que plus que les traitements des instituteurs laïques soient trop élevés, et qu'il faille les réduire; leia de vouloir diminuer, je voudrais pouvoir les augmenter encore, car j'apprécie tout ce qu'il faut de dévouement et d'énergie pour consacrer sa vie à l'instruction de la jeunesse et je pense que si l'on veut conserver au personnel de l'enseignement primaire les garanties d'honorabilité et de savoir qui le distinguent, on doit lui faire une situation qui lui permette de vivre d'une façon respectable en le mettant à l'abri du besoin.

Or, dans notre ville, où le prix de toutes choses est plus élevé que partout ailleurs, personne ne contestera qu'un instituteur peut difficilement se suffire avec un traitement de 1,300 francs, et c'est parce que le Conseil municipal l'a compris qu'il a à plusieurs reprises accueilli favorablement les demandes d'augmentation qui lui étaient faites pour des instituteurs de l'école laïque; mais ses efforts pour améliorer la situation précaire de nos instituteurs ne doivent pas avoir un caractère exclusivement laïque, et quand on demande une augmentation de cent francs pour les Frères qui, depuis 1853, ne touchent qu'un traitement annuel de 700 francs, on ne saurait sans injustice repousser cette demande, et réduire de parti pris nos instituteurs congréganistes à la pénible alternative de désertir leur tâche ou de mourir de faim.

Il faut donc espérer que le nouveau Conseil ne refusera pas la minime augmentation demandée par les pétitionnaires en faveur des membres de cette corporation si pleine d'abnégation, de dévouement et de patriotisme, qui vient d'ajouter à ses titres déjà si nombreux à la reconnaissance publique, l'insigne honneur de se voir expulser de l'Alsace et de la Lorraine par les spoliateurs de ces provinces.

M. Dutemple chez don Carlos

L'Univers a reçu de M. F. Dutemple, député d'Ille-et-Vilaine, une lettre, dont nous extrayons ce qui suit:

Saint-Melo, le 17 novembre.

Monsieur le Rédacteur, Je viens de voir don Carlos, une petite partie de son armée et un peu de son peuple. Rien de charmant comme ce jeune roi de vingt-sept ans, grand, très-grand même, fort élégant, à la tête de ces braves espagnols qui ne peuvent en core, par manque de cavalerie, par manque de munitions, entreprendre de grandes choses, mais dont le cœur suffit à tout. En compagnie du jeune lord Beaumont, venu avec le major Havilland, comme moi, pour le voir, j'ai eu l'honneur d'écouter à Puerto de la Reyna, de sa propre bouche, le récit plein de bonne humeur de ce souverain d'un autre âge. Doué d'une fermeté et d'une tenacité singulières, il fait bien au milieu de ce peuple Navarrais calme et résolu, au milieu de ces villes et villages portant sur leurs vieilles maisons les larges écussons des héros contemporains des Cid et des Cortez.

Don Carlos est entré en Espagne avec 18 hommes, comptant trouver 18 fusils quelque part. Il ne trouva rien qu'une baïonnette oubliée. Aujourd'hui il a 80,000 volontaires, dont 50,000 bien armés; volontaires, entendez bien, peu payés, mal vêtus. Le roi possède en outre 50 canons bien montés. Les uns Wilkmore, les autres Krupp; le plus grand nombre fondus en Navarre et parfaitement exécutés.

Le roi est plein de gaieté, sans fantaisie, et, chose extraordinaire, ne paraît pas

F. uilleton du Journal de Roubaix

DU 23 NOVEMBRE 1874.

— 2 —

ANGELINE

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX.

(SUITE).

La reine avait donc passé; il ne l'avait pas mieux vue que la veille; mais, en revanche, il avait écouté, et c'était bien: « Ma chère cousine, » qu'il avait entendu.

A cette grande joie, courte comme tous ces succès de ce monde, succéda bientôt une angoisse nouvelle. En effet, de ce que la jolie blonde n'avait pas de vieux mari, il ne s'en suivait pas rigoureusement qu'elle n'en eût pas un jeune.

Jules en frémit; mais quoi qu'il réunit de nouveau toutes ses facultés attentives, il n'entendit plus rien, ne vit plus rien, et sortit mélancoliquement sur les pas de la jeune femme, qui ne l'avait pas même regardé.

Elle monta dans un coupé. Son cavalier lui serra la main, et embrassa l'enfant, et regarda s'éloigner la voiture avant de

repandre lui-même la direction des quais.

Jules enrageait de ne pouvoir trotter comme un simple gamin derrière le coupé qui emportait son mystérieux amour.

Aucun fiacre n'étant là pour lui en faciliter la poursuite, il se rejeta sur le monsieur décoré, qu'il suivit avec assez de bonheur pour le voir entrer au n° 194 de la rue de Rivoli.

Cinq minutes après, Jules apprenait qu'il se nommait le commandant de Lilepont, qu'il était célibataire et officier de cavalerie en retraite. Ce n'était pas énorme, mais c'était précieux.

Lorsqu'un cavalier mûr accompagne une jeune femme et un enfant, embrasse l'un et serre la main à l'autre, il y a gros à parier qu'il la retrouvera le lendemain, peut-être le soir même, chez elle ou dans le monde, ces privilèges supposant une parenté, une intimité sérieuse ou une affection mutuelle.

Il fallut donc, pendant quelques jours, se faire l'ombre du commandant de Lilepont, ce à quoi Jules n'eut garde de manquer.

Il y avait justement en face du n° 194 un café, qui devint son quartier général. Il dévora plus de journaux, de boissons et de cigares dans la journée du lendemain qu'il n'avait coutume de le faire dans une quinzaine. Rien ne bougea chez M. de Lilepont.

Jules déjeuner sommairement et attendit. Les garçons, épouvantés de cette

persistance, se demandaient s'ils n'avaient point affaire à un conspirateur attendant un signal.

A six heures moins quelques minutes, M. de Lilepont apparut dans l'encadrement de la porte cochère, consulta le temps, regarda d'un air incertain un fiacre qui passait à vide, et se décida enfin à sortir à pied.

Jules jeta une pièce d'or au garçon, et bondit sur le trottoir derrière le vieil officier. Celui-ci s'en allait d'un pas assuré, méthodiquement, où l'on retrouvait toute la raideur militaire, plantant quelque peu avec la tranquillité insouciance du promeneur intelligent. Il entra aux Provençaux, dont il était depuis dix ans habitué. Jules ne crut pas prudent d'aller s'y attabler comme lui; comme il eût été plus imprudent encore de s'exposer à perdre sa trace en entrant dans un autre restaurant, il prit le parti héroïque d'arpenter les galeries et de se passer de dîner.

Le commandant avait gardé de la ville et de la garnison l'habitude de repas promptement terminés. Ce fut donc chose vite faite; il vint faire son tour de galerie avec cette expression de tranquille béatitude qu'un estomac satisfait communique à la physionomie. L'estomac de Jules criait famine; mais il étouffait ses plaintes, indignes d'un amoureux sur une trace adorée.

En vérité, c'était là un amour sans précédent, sans suite probable, un amour né d'un regard, fortifié par le

contact d'un bras ferme et d'une main mignonne, exalté surtout par la difficulté de retrouver la trace de cette jolie main disparue.

Jules avait le tort, grave à cette époque, d'être sentimental en diable, ce qui le faisait trouver bien ridicule par les beautés à la mode: le fils d'un banquier!... c'était d'un absurde!...

A huit heures, M. de Lilepont entra au Helder, le café militaire par excellence, où Jules ne jugea pas à propos de s'aventurer.

A neuf heures, le commandant reprit son pas mesuré le chemin de la rue de Rivoli. Cependant, en route, il regarda sa montre et pressa le pas. Sous la porte cochère de la maison qu'il habitait, un petit groom causait avec le concierge.

— Il me faut une voiture à dix heures! lui cria le commandant.

— Il va s'habiller pour le bal de l'Hôtel de Ville... pensa Jules, ça marche... ça marche.

Il se jeta dans une remise, cédant à une inspiration soudaine, se fit conduire rue de Provence, fut habillé en un tour de main — il était rasé, par bonheur — et revint stationner près du n° 194. Il était chaussé de vernis, vêtu de noir et cravaté de blanc, mais il n'avait pas diné.

A dix heures, une voiture de place, dans laquelle venait d'entrer M. de Lilepont, allait prendre rang dans la file des équipages de toutes sortes qui se

dirigeaient vers l'Hôtel de Ville.

Après une longue attente, le commandant de Lilepont et Jules Revol montaient ensemble le grand escalier chargé de femmes et de fleurs, saluaient M. et Mme Haussmann à l'entrée du premier salon, recevaient collectivement, en échange, le même sourire, et pénétraient enfin dans cette coque brillante et diamantée qu'on appelle un bal de l'Hôtel de Ville.

Les magnifiques salons avaient, ce soir-là, un degré inaccoutumé de splendeur en l'honneur de la reine Victoria. Ne fallait-il pas lui montrer, ainsi qu'aux nobles étrangers que l'exposition avait attirés, ce dont nous sommes capables en fait de luxe et de plaisirs.

Beaucoup d'élégantes femmes s'étaient fait le même raisonnement au point de vue de la beauté, et avaient travaillé de leur mieux, en ce qui était de leur ressort, pour le plus grand éblouissement des étrangers et en particulier de messieurs les Anglais.

Ceux-ci, de haute mine pour la plupart, et d'allures distinguées, avaient un succès complet près des danseuses. On ne causait guère, il est vrai — et c'était grand dommage — mais les coquettes valseuses, les voyant enragés de ce mutisme obligé, prenaient plaisir à leur imposer ce supplice, qu'elles avaient soin — les bonnes âmes! — d'adoucir par de gracieux regards et de compatissants sourires.

Les nobles ladies passaient longues,